

SEP 1992



Assemblée générale

UN/SA COLLECTION

Distr.
GENERALE

A/46/969
11 septembre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
Point 144 de l'ordre du jour

REVITALISATION DES TRAVAUX DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Note du Président de l'Assemblée générale

Dans sa résolution 46/77, qui a été adoptée par consensus le 12 décembre 1991, l'Assemblée générale invitait "le Président de l'Assemblée et le Secrétaire général à engager des consultations pour faire en sorte que le Président de l'Assemblée dispose du personnel et des services dont il a besoin pour s'acquitter de ses fonctions et responsabilités, et à lui présenter, selon qu'il conviendra, un rapport sur la question".

Sur cette base, j'ai engagé des consultations avec le Secrétaire général précédent, S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, puis avec le nouveau Secrétaire général, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali. Tous deux se sont déclarés entièrement disposés à poursuivre les consultations et à parvenir à un arrangement satisfaisant. Cependant il est possible - et je le conçois aisément - que la charge de travail de M. Pérez de Cuéllar au cours des derniers mois de son mandat et celle de M. Boutros Boutros-Ghali au cours des premiers mois du sien ne leur aient par permis d'accorder à la question toute l'attention qu'elle mérite.

Celle-ci se trouve aujourd'hui au stade où elle en était l'an dernier lorsqu'elle s'est posée. Le Bureau du Président de l'Assemblée générale demeure tributaire, pour l'essentiel, du personnel et de l'appui que lui apporte le gouvernement du Président. Cette situation lui donne un caractère transitoire, sans les éléments institutionnels qui lui permettraient de jouer le rôle que les Membres de l'Organisation des Nations Unies envisageaient pour lui; ceci est un inconvénient majeur qui pourrait aboutir à l'affaiblissement de l'Assemblée générale, principal organe de l'Organisation.

Une année entière d'expérience après que le privilège d'assumer les fonctions de Président de l'Assemblée m'ait échu, je suis plus convaincu que jamais qu'il est indispensable de prendre les dispositions minimales qui permettraient au Bureau du Président, qui est au centre de l'activité de

l'Assemblée générale, d'oeuvrer dans la continuité dont il a besoin. J'ajouterai pour les présidents qui me succéderont que, dans les limites des ressources du budget ordinaire de l'Organisation, le Bureau du Président de l'Assemblée générale devrait bénéficier d'une modeste indemnité financière qui lui permettrait de financer ses dépenses administratives de base et les frais de voyage et de représentation officiels de ses membres, ainsi que les autres dépenses auxiliaires susceptibles de s'y ajouter.

J'estime injuste qu'un gouvernement qui s'acquitte de sa contribution au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies soit également dans l'obligation de financer les dépenses du Bureau du Président de l'Assemblée générale qui oeuvre pour l'ensemble de l'Organisation - surtout dans la mesure où cela risque de handicaper un président de l'Assemblée dont le pays aurait des difficultés à financer ces dépenses supplémentaires.

Je laisse à l'Assemblée générale et au prochain président de l'Assemblée le soin de régler la question, en espérant que le travail que j'ai accompli permettra de parvenir à un résultat satisfaisant digne de l'Assemblée générale et de l'Organisation des Nations Unies.
